

# Nouvel assouplissement ciblé des restrictions sanitaires liées à la pandémie de COVID-19

1<sup>er</sup> mars 2021

---

C'est avec prudence que l'Alberta passe à l'étape 2 du plan d'assouplissement progressif des restrictions sanitaires tout en maintenant des mesures strictes à l'échelle provinciale pour limiter la propagation de la COVID-19.

Dès aujourd'hui, le gouvernement de l'Alberta assouplit les restrictions sanitaires imposées aux centres de conditionnement physique et aux bibliothèques, alors que la pression exercée sur le système de santé s'atténue et que le nombre d'hospitalisations est en deçà de 450 personnes.

Les autorités de la santé continuent à surveiller de près la propagation de la COVID-19. Par mesure de précaution, les restrictions imposées actuellement au commerce de détail, aux activités sportives pour les enfants, les hôtels, les banquets, les salles communautaires et les centres de conférence sont toujours en vigueur et ne seront assouplis qu'à l'étape 3.

« Nous adoptons une approche prudente, en reconnaissant que les cas actifs et les hospitalisations ont diminué, mais que la menace que représente la COVID-19 est toujours bien réelle. C'est grâce aux efforts continus des Albertains et Albertaines durant ces dernières semaines que nous pouvons faire ce pas en avant en toute sécurité. Ils ont démontré leur capacité à faire la différence, alors continuons sur cette lancée afin que le nombre de cas de COVID-19 continue de diminuer et que nous puissions alléger de nouveau les restrictions. De son côté, notre gouvernement continuera à faire pression sur Ottawa pour rattraper le retard dans l'approvisionnement en vaccins. »

— *Jason Kenney, premier ministre*

« Je suis heureux des progrès que nous faisons tout en veillant à ce que notre système de santé puisse bien fonctionner et fournir aux Albertains et Albertaines les soins dont ils ont besoin. Nous adoptons une approche progressive pour assouplir les restrictions afin de maintenir notre tendance à la baisse. Dans les semaines à venir, nous devons tous faire notre part pour nous protéger mutuellement et pour assurer une baisse continue des hospitalisations liées à la COVID-19. »

— *Tyler Shandro, ministre de la Santé*

« Nous avons fait des progrès certes, mais il est essentiel de continuer nos efforts collectifs en respectant les mesures de santé publique afin d'empêcher que les cas n'augmentent de nouveau. Les choix que nous faisons tous les jours comptent. Nous devons rester vigilants et continuer à porter un masque, à respecter l'éloignement physique et à rester à la maison si nous nous sentons malades. »

— *D<sup>re</sup> Deena Hinshaw, médecin-hygiéniste en chef*

À noter que tout au long de la mise en œuvre du plan d'assouplissement progressif, la population albertaine doit continuer à respecter les exigences d'éloignement physique et à porter un masque dans les lieux publics intérieurs. De plus, à chaque étape, certaines restrictions ou limites s'appliqueront encore aux autres activités et services.

## **Étape 2 – nombre plancher d'hospitalisations : 450 personnes ou moins**

### **Bibliothèques**

- Les bibliothèques peuvent maintenant ouvrir, mais leur capacité d'accueil est limitée à 15 % de leur taux d'occupation fixé par le code de prévention des incendies.

### **Conditionnement physique à l'intérieur (aucun changement pour les activités à l'extérieur)**

- Les séances d'exercices à faible intensité non supervisées, individuelles ou de groupe sont désormais autorisées.
- Les séances sont sur rendez-vous seulement. Aucune séance libre ou en groupe n'est autorisée.
- Une distance physique de trois mètres doit être maintenue en tout temps entre les participants, y compris les entraîneurs et les formateurs. Le port du masque est obligatoire tant pour les entraîneurs, les formateurs et les participants aux activités de faible intensité.
- Les exercices de faible intensité comprennent la musculation (poids et haltères), les cours de danse de faible intensité, le yoga, l'escalade en salle, ainsi que l'utilisation à faible intensité de tapis roulants, d'appareils elliptiques et d'équipements connexes.
- Les activités à haute intensité, y compris la course, les pirouettes et l'entraînement par intervalles à haute intensité, continuent d'être autorisées uniquement sur une base individuelle avec un entraîneur, ou l'entraînement avec un ménage et un entraîneur
- Les activités de haute intensité, incluant la course, le cardiovélo et l'entraînement par intervalles, sont autorisées seulement si elles sont pratiquées individuellement ou en privé avec un entraîneur.

Pour des renseignements détaillés sur les restrictions sanitaires actuelles, visitez [alberta.ca](https://alberta.ca).

Dans au moins trois semaines, le gouvernement de l'Alberta décidera s'il ira de l'avant ou non avec l'[étape 3](#) de son plan d'assouplissement progressif. Les autorités sanitaires continuent de surveiller les données métriques concernant les cas et la croissance, incluant les variants du coronavirus. Ces données sont utilisées pour orienter les décisions concernant l'arrêt du plan d'assouplissement progressif ou l'augmentation possible des restrictions.

En réaction à la pandémie de COVID-19, le gouvernement de l'Alberta met en œuvre des mesures précises visant à aplatir la courbe, à soutenir les petites entreprises et à protéger le système de santé albertain, et ce, afin de sauver la vie et le gagne-pain des Albertains et Albertaines.

### **Renseignements connexes (en anglais seulement)**

- [Path forward](#) (La voie à suivre)

### **Multimédia (en anglais seulement)**

- [Regarder la conférence de presse](#)

## **Demandes de renseignements des médias**

[Jerrica Goodwin](#)

587 988-3278

Attachée de presse, bureau du premier ministre

[Tom McMillan](#)

780 422-4905

Directeur adjoint aux communications, Santé

*Pour d'autres ressources gouvernementales traduites en différentes langues, consultez [alberta.ca/covid-19-translated-resources.aspx](https://alberta.ca/covid-19-translated-resources.aspx)*